

Communauté de communes Pays Sud Gâtine

Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2009
Salle des fêtes
Le boissière en gâtine

Procès-verbal

L'an deux mil neuf, le 01 décembre

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans la salle des fêtes de La Boissière sous la présidence de Mr Pascal OLIVIER

Etaient présents : M Tournayre J, Dupont M, Rongeon ch , Y Pacreau , S Fournier, O Bienvenu, (N Giraudeau remplaçante de C Morisset) , N Fortuné , B Renoux, S Destandau, B Faucher, S Juin, A Fazilleau (remplaçante de R Perrin), M Miot (remplaçante de M Giraudon), J Bâcle, P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, , P Olivier, J Christian (remplaçante de M Bouchet), A Lebeau (remplaçant de P Coury), N Mineau, M Pineau , B Bonnet, D Meen.

Pouvoirs :

Excusés : F Chauvancy, J Libner

Absents : Desprez G, Gauthier L, Marsault P

Invité : Mme Refeuil, comptable du trésor

Secrétaires de séance : D Meen assisté de Mme Cathelineau

Le quorum étant atteint , le président ouvre la séance à 20 h 45 et laisse la parole au maire de la commune.

M Pacreau souhaite la bienvenue et précise que le projet de rénovation de la salle a été mis en attente et que la commune a souhaité rénové le presbytère en priorité.

Ordre du jour :

- Présentation diagnostic social par Melle Fémelat de la MSA
- Rapport d'activité 2008 – distribution -
- Approbation PV du 22 septembre 2009
- Gendarmerie : – choix maitre d'œuvre – terrain
- Economie : vente terrain pressigny- atelier relais maitre d'œuvre – zad la croix des vignes
- Voirie : carrefour des Ripaudières
- Travaux écoles : dossier de consultation des entreprises
- Accueil et promotion touristique : compte rendu saison 2009
- Enfance jeunesse : compétence accueil de loisirs vacances scolaires
- Gestion du personnel : création et suppression de postes – régime indemnitaire
- Budget / finances : levée option achat crédit bail Elcea – suppression budget annexe minoterie- remboursement anticipé emprunt minoterie- décision modificative – création budget annexe atelier relais
- Prévention des risques professionnels : engagement démarche par mutualisation
- Questions diverses

Présentation diagnostic social par Melle Fémelat de la MSA

Melle Fémelat, conseillère en développement auprès de la MSA a été missionnée pour lancer un diagnostic social global sur le territoire.
Elle a rencontré tous les élus ou presque (clavé) , les délégués MSA, les associations en lien avec le social , les professionnels institutionnels.

Un début du plan de travail avec données est distribué à chaque maire.

Approbation PV du 22 septembre 2009

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvée à l'unanimité.

GENDARMERIE

- Choix maître d'œuvre

Suite à la consultation, 5 architectes ont déposé une offre (TRIADE, AZ ARCHITECTES, GAUTHIER, LEFEBVRE, FARDIN).

Les 3 maîtres d'œuvres qui ont proposé les honoraires les plus bas ont été reçu en entretien, pour une analyse plus complète.

FARDIN : 7.97 % mission de base dont quantitatifs pour le DCE

LEFEBVRE : 8.5 % mission de base dont exe partiel

GAUTHIER : 10.43 % mission de base + exe +OPC (options obligatoirement comprises)

Après analyse et avis du bureau, il est proposé de retenir l'offre du cabinet FARDIN, pour les raisons suivantes :

- taux d'honoraire le plus bas
- bonne prise en compte de la distinction vies privées / lieu de travail dans le projet de caserne
- proposition de plusieurs scénari en terme de chauffage ou matériaux utilisés avec intégration des coûts d'entretien ultérieurs
- modélisation 3D

le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet FARDIN Architecture, sur la base d'un taux d'honoraires de 7.97 % du montant des travaux HT.

- terrain : promesse d'achat

une parcelle située sur Mazières en gâtine entre TTI service et Esprit coiffure a été proposé à la commission de gendarmerie. Ce terrain présente 2 entrées (privée et professionnelle)

Le prix de vente est de 6 € le m² net vendeur pour une surface approximative de 3100 m²

après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise le Président à signer une promesse d'achat avec le propriétaire sur la base de 6 € le m² - frais notariés en plus à la charge de l'acquéreur -

ECONOMIE :

- Vente terrain Pressigny – commune Verruyes

Le projet d'implantation de 3 bâtiments supports de panneaux photovoltaïques se précise sur Pressigny, commune de Verruyes.

Les permis de construire vont être déposés début décembre.

Surface totale de terrain pour le projet GUERLAIS – DEMEYRE (Sas 2GER MGSOL 2SSOLAR) :
41 725 m²

dont 4 528 m² cédée par la SICA (ancienne voie ferrée)
et 37 197 m² cédée par la Communauté de Communes

Le conseil communautaire du 22 septembre 2009 a donné l'autorisation au Président de vendre les terrains à un prix de 1 euro le m².

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

Autorise la vente à SAS 2G ER - MG SOL - 2S SOLAR, au prix de 1 € le m² pour une contenance de 37 197 m² sous condition suspensive d'acceptation des permis de construire

demande qu'un seul acte soit établi pour l'ensemble des trois acheteurs , les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.

- Atelier relais : choix maître d'œuvre

Le conseil communautaire du 22/09/2009 a autorisé le lancement de la consultation et a donné pouvoir au Président pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

5 candidats ont été consultés puis 3 reçus en audition par le groupe de travail chargé du suivi des ateliers relais

honoraires proposés :

LEFEBVRE : 7.9 % (dont exe partiels)

FARDIN : 8.77 % (dont exe et OPC)

AZ ARCHITECTES : 6.90 % (dont exe partiels)

Les membres du jury ont décidé de retenir l'offre de AZ ARCHITECTES, pour les raisons suivantes :

- honoraire le plus bas
- bonne prise en compte des contraintes du terrain (ligne électrique, haies, bâtiment proche voirie)
- respect de l'enveloppe financière

pour information

- ZAD la croix des vignes

Suite à l'échange proposé à M. Jamoneau entre les parcelles 1121 et 154 croix des vignes (13725 m²) ET la partie nord des terrains du Poirier (6500 m² en habitat), et au vu des conditions formulées par M Jamoneau, cet échange ne peut se faire aux conditions actuelles formulées par M Jamoneau .

Les parcelles appartenant à M Jamoneau restent dans le périmètre de la ZAD mais elles ne pourront pas être intégrées au permis d'aménager.

Pour information

- Achat terrain Conseil Général

Dans le cadre du périmètre de la ZAD croix des vignes, le Bureau a validé l'acquisition d'une parcelle appartenant au conseil général cadastrée 1622 A d'une contenance de 1049 m² au prix net de 100 € frais d'hypothèque en plus (acte administratif établi par le conseil général)

Pour information

VOIRIE

- Carrefour les Ripaudières (pour information)

Un centre de transit de bovins a été construit au lieu-dit « le moulin à vent du Pierron » (le pin) sur la commune de mazières engendrant un problème d'accessibilité et de dangerosité sur la RD 743 (chemin rural trop étroit, manque de visibilité, ralentissement etc...)

Pour y remédier, le Conseil Général propose une maîtrise d'ouvrage des travaux moyennant une participation financière de la communauté de communes.

Coût estimatif de l'opération : 94 481 € ht

Participation financière estimative pour la communauté demandée : **47 205 € ht**

La communauté est dans l'attente de connaître la position de l'entreprise Corel à qui une participation de 50 % a été demandée (du montant réclamé à la communauté) - Cette entreprise ne verse pas de TP, ni de taxe foncière.

Un plan est présenté

M Barribault s'étonne que l'accès de ce projet n'ait pas été prévu au moment du permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention)

Approuve la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble du projet de travaux par le conseil général

Autorise le versement d'une participation financière de 30 % sur la plate-forme d'accès réalisée par le Conseil Général avec prise en charge totale de la partie voie d'intérêt communautaire

TRAVAUX ECOLES

- Dossier consultation des entreprises

Les permis de construire ont été acceptés pour les travaux aux écoles de Saint-Marc la lande et Saint-Pardoux (le dossier de St-Marc a dû être modifié pour tenir compte des remarques de l'ABF sans incidence sur le budget).

M le Président rappelle le montant des opérations à APD :

St marc : 244 755.83 € ttc

St pardoux : 220 003.41 € ttc

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises, selon une procédure adaptée (article 28 du cmp – seuil travaux inférieurs à 5 5150 000 € ht)

calendrier :

Remise des offres pour le 8 janvier 2010
Notification aux entreprises retenues début février 2010
Début travaux mi mars 2010
Fin des travaux rentrée de septembre 2010

ACCUEIL ET PROMOTION TOURISTIQUE

- Compte rendu saison 2009

M le président rappelle le partenariat Maison du Patrimoine – cc Val d'Egray et Cc Pays sud gatine pour le recrutement d'une chargée de mission du tourisme sur 4 mois (de juin à septembre 2009) . Les frais de personnel ont été partagés pour moitié par chacune des communautés.

Ses missions : recenser l'offre touristique – rencontrer les professionnels – accueillir et renseigner les touristes au point d'information touristique

Le bilan a été présenté aux maires en présence de M le Sous-préfet de Parthenay.

Constats	Solutions
Peu de documentation à diffuser	Conception de dépliants
Sites ouverts uniquement sur RDV	Planification de journées d'ouverture au public
Eglises souvent fermés	
Problème restauration	
Mauvaise identification du point information touristique à st marc	Implantation de panneaux signalétique

Quelques préconisations ont été relevées :

La signalisation touristique sur la 3 voies à approfondir
La mise en relation annuelle avec les professionnels et les élus
Le développement de la restauration sur le territoire – et notamment le soir
Un site internet dédié au tourisme (*mise en œuvre partagée avec Val d'Egray*)
Un annuaire des acteurs locaux
Un planning des manifestations
Une proposition de circuits

Pour un budget : 10 000 € dont cotisation UTG 1000 €

Dépense : 9 198.12 €

M Olivier propose de reconduire l'action touristique en 2010 dans l'attente de la mise en place de l'Union tourisme en Gatine, avec le même budget et le recrutement d'une chargée de mission sur 4 mois en partenariat avec la maison du Patrimoine et le Val d'Egray.

Le conseil communautaire accepte de reconduire l'action en 2010 sur les mêmes bases budgétaires.

ENFANCE JEUNESSE :

- Compétence accueil de loisirs vacances scolaires

La communauté, en 2001 avait délibérément choisi de ne pas se suppléer à la gestion des associations existantes et avait limité sa compétence à un soutien financier des centres de loisirs de vacances.

Après l'expérience de coopération des 2 associations (familles rurales et foyer rural) de l'été 2009 pour organiser un seul centre à l'ombrelle, il s'avère que l'association créée à cet effet « Loisirs Enfance Rurale » , ne souhaite pas continuer.

Face à ce constat , et tenant compte de la bonne fréquentation de l'été 2009 (1383 journées enfants en 2009 contre 1106 journées en 2008, le Bureau propose :

- ⇒ De maintenir le service auprès des familles et l'accueil à l'Ombrelle à St PARDOUX, lieu adapté à cette fonction
- ⇒ d'élargir à 7 semaines au lieu de 5 actuellement le nombre de semaines d'ouverture (petites vacances et été)
- ⇒ de gérer en interne et directement les centres de loisirs de vacances
- ⇒ de prendre la compétence au sein de la communauté pour mise en œuvre dès février 2010 et solliciter l'accord des communes
- ⇒ d'ouvrir un poste de direction de centre de loisirs sur une base de 245 h + 55 h de préparation par an
- ⇒ de lancer la publicité auprès du personnel de la communauté

le budget prévisionnel d'une gestion directe est présentée .

M Olivier rappelle que la communauté avait un budget annuel pour les associations de :

Subvention d'équilibre = 6 060 €
Transport = 4 500 €
Soit un total de 10 560 €

Le prévisionnel présente un autofinancement de cet ordre soit :

Dépenses = 42 890 € (achat, services extérieurs, personnel)
Recettes = 32350 € (participation familles, caf, msa, chèque vacances, subvention)

Pour gérer un centre de loisirs, et obtenir l'agrément Jeunesse et Sport, il faut :

un responsable d'accueil de loisirs présent sur site , titulaire du BAFD (*brevet d'animation aux fonctions de directeur*) pour un temps de travail de 245 h + 55 h de préparation.

des animateurs (3 à 4 par semaine selon le nombre d'enfants) à 35 h /sem /agent

Mme Fortuné souligne l'investissement personnel des membres de l'association LER et tient à leur rendre hommage pour l'action menée mais comprend la décision.

M Olivier précise que la gestion directe par la communauté pourra permettre une « professionnalisation » du service qui devient nécessaire au vu de la fréquentation et de l'attente des familles. Le personnel de la communauté est compétent pour assurer cette gestion et répondre à la réglementation de plus en plus lourde pour des bénévoles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

d'étendre les compétences de la communauté de communes à « accueil de loisirs en période de vacances scolaires » et autorise le Président à notifier aux mairies cette décision pour leur permettre d'émettre leur avis rapidement et ainsi laisser le soin à M le Sous-préfet de prendre l'arrêté réglementaire avant l'ouverture du centre le 8 février 2010.

De proposer en interne ces missions complémentaires aux adjoints d'animation à temps non complet après avis le CTP du centre de gestion

D'inscrire au budget 2010 la dépense afférente à la gestion directe de la compétence.

GESTION DU PERSONNEL

- Avancement de grade : création et suppression de postes

Tous les agents de collectivité sont nommés sur un grade d'emploi correspondant à leur fonction. Ce grade détermine la rémunération de l'agent.

L'assemblée a prévu la possibilité aux agents de la collectivité de bénéficier d'un avancement au grade supérieur dès lors qu'ils remplissent les conditions, sur la base d'un taux de 100 % (*ce qui signifie que la totalité des agents d'un même grade peuvent bénéficier d'un avancement*)

C'est au président d'apprécier la valeur professionnelle de l'agent pouvant bénéficier d'un avancement au grade supérieur.

C'est pourquoi, après avis du Bureau 2 agents remplissant les conditions requises, sont proposés en 2010 pour un avancement au grade supérieur

1 attaché au grade d'attaché principal
1 ingénieur au grade d'ingénieur principal

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :
la création d'un poste d'attaché principal et d'un poste d'ingénieur principal à temps plein
la suppression d'un poste d'attaché et d'un poste d'ingénieur à temps plein après
nomination des agents concernés
D'autoriser le président à lancer la publicité et à saisir l'avis de la CAP du centre de
gestion

- Régime indemnitaire – refonte

Un régime indemnitaire est un ensemble de primes accordées aux agents en complément du salaire de base. Il a été institué par l'assemblée délibérante en 2002 puis révisé en 2005 en fonction des grades pourvus. L'assemblée détermine l'enveloppe consentie en fonction des primes possibles.

L'autorité territoriale attribue individuellement les primes en fonction des responsabilités, technicité et sujétions particulières assumées par les agents.

Compte tenu de l'avancement de grade, des responsabilités assumées et de la montée en puissance des compétences de la collectivité, il est proposé **une refonte en étendant sur les nouveaux grades les primes potentielles.**

Le président propose de porter l'enveloppe maximum à **43 000 €** (34 300 € actuellement) pour l'ensemble des agents en poste qui sera réparti individuellement au prorata de leur temps de travail, de leur compétence et responsabilité.

BUDGET / FINANCES

- Levée option d'achat crédit bail minoterie Elcéa
- Suppression budget annexe minoterie
- Remboursement par anticipation emprunt minoterie

L'entreprise Elcéa a déposé une demande de levée d'option d'achat telle que prévu à l'acte de crédit bail signé le 18.11.1997 (article 18-2) qui a été accepté par le Bureau en date du 24 novembre dernier au prix de 33 475.32 € ttc sans indemnité supplémentaire

Un prêt de 91 469.41 € avec été contracté auprès de la caisse d'épargne sur 15 ans (taux 5.87%)

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le remboursement par anticipation de ce prêt et de clore ainsi le budget annexe minoterie.

dernière échéance du prêt 25/03/2012

soit un total d'intérêts à courir de 2 664.92 €

pour un capital restant dû de 25 174.82 €

indemnité de remboursement par anticipation à verser (à ce jour) = 1408.52 €

après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :
autorise le Président à rembourser le prêt de la caisse d'Epargne avec versement d'une indemnité contractuelle
Autorise le Président à supprimer le budget annexe minoterie à la clôture des écritures

- Décisions modificatives budgétaires – travaux en régie

Vote de recettes supplémentaires encaissées non budgétées en 2008 pour la somme de 14 130.21 € à répartir sur les dépenses dont les crédits sont insuffisant :

travaux en régie – compte 23170	= + 3147.18
virement à la section d'investissement	= + 3147.18
cotisation assurance décès	= + 2700.00
cotisation cnfpt	= + 3535.85
emplois cae	= + 1600.00
	<u>14 130.21</u>

voter les virements de crédits suivants :

du compte 6615 interet sur ligne de trésorerie	= - 3000.00
au compte 6718 autres charges exceptionnelles	= +3000.00
de l'opération 24 : bâtiments scolaires	= -38 000.00
à l'opération 37 : bâtiments communautaires	=+38 000.00

après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité
autorise le président à passer les écritures budgétaires modificatives

- Création budget annexe – atelier relais-

Dans le cadre de la réalisation de 2 ateliers relais destinés à être mis en location à des entreprises ayant une activité économique , la communauté a le choix d'opter ou pas à l'assujettissement de la tva (CGI article 260-2°) . Si elle opte , elle doit créer une comptabilité distincte du budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité
Autorise le président à opter pour l'assujettissement à la tva pour la mise en location de locaux industriels ou artisanales non aménagés
Crée un budget annexe dénommé « ateliers relais »

PREVENTION DES RISQUES

- Engagement démarche « document unique » par mutualisation

En cas d'accident du travail : la responsabilité pénale de l'autorité territoriale peut être mise en cause (code pénal articles 121-3, 222-19, 233-1...)

Décret du 10 juin 1985 modifié (par le décret n° 2008-339) et code du travail (art R 4212-3)

Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité : **évaluation des risques**

Code du travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs : **document unique**

Ces mesures comprennent :

1. Des actions de prévention des risques professionnels
2. Des actions d'information et de formation
3. La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Dans sa séance du 13 octobre, le Bureau a proposé de mettre en œuvre ce « document unique »- par mutualisation avec les communes volontaires -avec financement par le Fond National de Prévention .

La communauté de communes est chargé de :

- porter le projet
- mettre en place un comité de pilotage
- recruter un agent chargé de mission sous contrat ou faire appel à un prestataire externe
- saisir le CHS pour engager la démarche
- monter le dossier de demande de financement auprès du FNP

déroulement de la démarche

1. Identifier et analyser les activités par unité de travail ou service (agents, technicien)
2. Evaluer les risques - identifier les dangers –hiérarchiser les risques
3. Chercher / proposer des mesures préventives et correctives
4. Valider les mesures par le comité de pilotage
5. Planifier les actions à mettre en œuvre (annuel ou pluriannuel)
6. Effectuer un bilan et déterminer de nouveaux objectifs – document unique

Versement d'une subvention par le FNP **sur la base du temps mobilisé** par l'ensemble des acteurs, prestataires inclus, qui concourent au projet.

Les projets sont financés sur un an.

Cette aide se décompose sous forme de tranches cumulatives et ne peut dépasser un plafond fixé à **200 000 €** :

1ère tranche de 0 à 10 000 €	financée à 100%
2ème tranche de 10 001 € à 100 000 €	financée à 75%
3ème tranche au-delà de 100 001 €	financée à 50%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'engager la communauté de communes dans la démarche en signant une charte sécurité**
- **D'autorise le président à signer la convention de prestation de service hygiène et sécurité pour la période 2010/2011 afin d'assurer l'assistance des communes adhérentes dans sa démarche d'évaluation des risques professionnels matérialisée par la réalisation du document unique.**
- **De donner pouvoir au Bureau pour étudier la possibilité de recruter un agent sous contrat ou recourir à un prestataire externe avec l'appui du centre de gestion**
- **D'ouvrir les crédits nécessaires à la dépense sur 2010**
- **De saisir l'avis du Comité hygiène et sécurité**
- **De demander une participation financière aux communes**

QUESTIONS DIVERSES

□ SMC du haut val de sèvres (gestion déchets)

M Faucher , délégué à la commission déchet, se fait le porte parole du SMC pour inviter l'assemblée à prendre position sur les déchetteries et notamment en vue de la réduction du nombre de points de collecte de tri sélectif.

Cette question sera abordée au prochain conseil en janvier 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Le président